

# LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

www.agriculture.gouv.fr  
www.alimentation.gouv.fr



La fiche pays est disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>

## République de Corée 2019

### Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		RÉPUBLIQUE DE CORÉE	FRANCE
Superficie	km <sup>2</sup> - 2017	100 280	549 087 *
Population	Mhab 2017 et évolution 2017/16	51 + 0,4 %	67 + 0,4 %
Indice de développement humain (IDH)	2016	0,901 18 <sup>e</sup> rang mondial	0,897 21 <sup>e</sup> rang mondial
PIB	Md€ - 2017	1 355	2 285
Taux de croissance du PIB	% annuel - 2017/16	3,1	1,8
PIB / habitant	€ - 2017	26 321	34 050
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2017 **	2,0	1,5
Surface arable	Mha - 2015	1,5	18,5
Surface forestière	Mha - 2015	6,2	17
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2017	+ 73	- 25
Balance commerciale agroalimentaire	Md€ - 2018	Exports : 6,4 Imports : 25,1 Solde : - 18,7 (source Douanes coréennes)	Exports : 62,3 Imports : 55,4 Solde : + 6,9 (source Douanes France)
Exportations agroalimentaires (y c. agricoles) vers l'autre pays	M€ - 2018	Corée vers France : 66,6 variation 2018/17 : - 2,6 % (source Douanes France)	France vers Corée : 407 variation 2018/17 : + 6 % (source Douanes France)

Source Banque mondiale

\* 549 087 km<sup>2</sup> pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 242 km<sup>2</sup> pour les seuls DOM (Source IGN 2015) et d'environ 113 000 km<sup>2</sup> au total.

\*\* L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

## Ce qu'il faut retenir

- + La population agricole, plus élevée que celles de la France et de l'Allemagne réunies, exploite principalement de petites exploitations rizicoles fortement subventionnées.
- + La République de Corée, auto-suffisante à moins de 30 %, figure parmi les premiers importateurs nets de produits agricoles et est fortement dépendante de ses importations agroalimentaires, principalement des États-Unis et de Chine.
- + La sécurisation des approvisionnements est une préoccupation forte ayant conduit la République de Corée à diversifier ses fournisseurs et à développer ses investissements agricoles à l'étranger ; elle participe activement au G20 agricole, notamment sur les thèmes de la sécurité alimentaire et de la réduction de la volatilité des prix.
- + La République de Corée a conclu de nombreux accords de libre-échange bilatéraux (dont celui avec l'UE entré en vigueur en 2011) tout en préservant les intérêts de son agriculture et présente encore des exigences spécifiques à l'importation qui peuvent constituer d'importantes barrières non tarifaires.
- + Les progrès dans le sens d'une meilleure prise en compte des mécanismes du marché sont modestes, les soutiens à l'agriculture demeurent élevés, financés principalement par les consommateurs.
- + Le marché sud-coréen évolue, avec des consommateurs sensibles à la sécurité sanitaire et aux bienfaits nutritionnels des aliments et un pouvoir d'achat qui se développe.

## Production agricole

La République de Corée (ou Corée du Sud) est un territoire montagneux situé au Sud de la péninsule coréenne, à l'extrémité orientale de l'Asie. Elle dispose d'un climat tempéré de type continental avec d'importantes variations saisonnières : les étés sont chauds et humides et les hivers froids et secs sous l'influence des vents sibériens. Le territoire national est occupé à plus de 65 % par la forêt, tandis que les terres agricoles représentent moins de 20 % du territoire. Par ailleurs, la Corée du Sud dispose de 6 098 km de côtes.

La **population agricole coréenne** est de l'ordre de 2,5 millions de personnes (5 % de la population totale), travaillant dans environ un million d'exploitations agricoles. Cette population agricole est en diminution et marquée par une pyramide des âges inversée, 50 % ayant plus de 60 ans (âge légal de la retraite). Les **exploitations agricoles coréennes** se caractérisent par leur petite taille : environ 65 % des exploitations font encore moins d'1 ha et seulement 1 % plus de 10 ha. Les politiques mises en œuvre depuis les années 60, en lien avec la démographie agricole vieillissante, ont permis un remembrement progressif, mais la taille moyenne des exploitations reste faible.

Cependant, selon la Banque de Corée, le revenu moyen des ménages dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la pisciculture a progressé en 2015. Le revenu annuel moyen était de 26 050 €, en hausse de 6,5 % par rapport à 2014, alors

que le revenu moyen des ménages coréens n'a progressé que de 1,6 %. Cette progression a conduit à une amélioration de leur stabilité financière par une diminution de leurs dettes et une progression de leurs actifs (+ 5 % pour les ménages dans le secteur de l'agriculture et + 11,9 % pour les ménages dans le secteur de la pêche et de la pisciculture).

La Corée du Sud présente un **taux d'autosuffisance alimentaire inférieur à 30 %**. La production de riz diminue et l'évolution des habitudes alimentaires en Corée du Sud ont conduit à développer l'élevage, fortement dépendant des importations d'aliments pour le bétail.

La **production agricole** est marquée par le rôle central et historique de la riziculture qui occupait 46 % de la SAU en 2017. La Corée reste **auto-suffisante en riz** avec une production de 4 Mt en 2017, y compris pour le riz destiné à l'industrie (par exemple pour la production d'alcools traditionnels tels que le *magkeoli*) ou à l'aide alimentaire pour la Corée du Nord. Le nombre d'exploitations rizicoles est cependant en déclin régulier depuis plusieurs décennies (environ 40 % en 2015 contre 70 % en 1990). Si les rendements augmentent, la production annuelle diminue. Celle de 2017 est en baisse de 5 % par rapport à 2016 ; c'est le plus faible niveau de production depuis 1980. 755 000 ha de rizières ont été cultivés en 2017, soit une baisse de 3 % par rapport à 2016. Depuis plusieurs années, le gouvernement cherche à faire diminuer la production de riz pour accompagner l'« occidentalisation » des habitudes alimentaires coréennes marquées par une diminution de la consommation de riz de 120 à 62 kg/personne entre 1990

et 2016. L'autosuffisance de la Corée du Sud est par contre loin d'être atteinte pour les autres grandes cultures (dont certaines destinées à l'alimentation animale): orge (40 %), soja (10 %), maïs (moins de 1 %) et blé (moins de 0,5 %).

Les filières d'élevage se sont développées, notamment par des phénomènes de concentration des exploitations, jusque dans les années 2000, pour accompagner l'augmentation de la consommation des produits d'origine animale. La production s'est stabilisée, tandis que la consommation a continué d'augmenter. En 2017, les productions en valeur de l'élevage coréen sont constituées pour 40 % de viande de porc, 24 % de viande de bœuf, 13 % de viande de volaille, 12 % de produits laitiers et 11 % d'ovoproduits. L'autosuffisance en produits animaux n'est pas atteinte, sauf pour les ovoproduits : 71 % pour la viande de porc, 41 % pour la viande bovine et 85 % pour la viande de volaille.

Il est à souligner que l'élevage coréen a été régulièrement affecté par des crises sanitaires au cours des dernières décennies : ESB, influenza aviaire (les crises successives ont entraîné des fluctuations importantes du prix des œufs et la diminution des réserves), fièvre aphteuse (malgré la vaccination obligatoire depuis 2011, des cas se sont déclarés, de nouveaux en 2019), peste porcine classique, etc.

La production de fruits et légumes représente 20 % de la valeur de la production agricole coréenne totale en 2016. Si les agriculteurs ont réorienté leur activité notamment vers la production de fruits et légumes (de l'ordre de 40 % en 2015 contre 16 % en 1990), les surfaces cultivées en légumes diminuent néanmoins depuis les années 2000 en raison notamment de la concurrence chinoise. Certaines productions spécifiques se développent (champignons, ginseng, thé et produits d'horticulture), tandis que les productions traditionnelles de légumes (choux chinois, radis blanc, piment, ail) sont progressivement remplacées par des productions nouvelles. Les superficies plantées en vergers diminuent également, mais la production augmente avec de meilleurs rendements ; la Corée du Sud produit en particulier des mandarines, pommes, poires, raisins de table et des pêches.

Enfin, la production sylvicole coréenne s'élève à 5,4 Mm<sup>3</sup> de grumes en 2017, mais la Corée du Sud est actuellement fortement dépendante des importations de bois avec un taux d'autosuffisance de 18 %. La forêt coréenne (1/3 de conifères, 1/3 de feuillus et 1/3 tiers de forêts mixtes) est détenue à près de 70 % par des propriétaires privés et arrivera prochainement à maturité.

À noter que des efforts sont réalisés depuis le début des années 2000 pour le développement d'une production plus respectueuse de l'environnement.

La Corée du Sud fait partie des plus grands producteurs mondiaux de moules et d'huîtres, ainsi que de céphalopodes (encornet). Elle détient une flotte thonière importante, active dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest du Pacifique, ainsi que dans l'Est de l'Océan indien.

## Politique agricole

La Corée du Sud se caractérise par une économie « insulaire ». Les régimes autoritaires mis en place après 1953 ont choisi la voie de l'industrialisation en faisant de la Corée du Sud un « atelier du monde », tout en défendant son autosuffisance en riz comme dernier rempart contre un exode rural massif (taux d'urbanisation supérieur à 80 %). Simultanément, l'investissement des familles coréennes pour l'éducation de leurs enfants a été l'un des facteurs majeurs du « miracle coréen ». Ce modèle a démontré son efficacité, hissant le PIB de la Corée du Sud au 11<sup>e</sup> rang mondial en 2016, tout en maintenant un grand nombre d'agriculteurs sur des structures agricoles intensives.

**Le protectionnisme agricole a été le trait dominant de la politique agricole coréenne, mais ce modèle montre aujourd'hui des limites structurelles :** vieillissement et paupérisation de la population agricole et rurale ; sensibilité aux coûts des intrants et aux effets sur l'environnement de leur emploi intensif ; apparition d'un secteur croissant d'agriculture à temps partiel (près de 50 % des exploitations) ; faible compétitivité du secteur. L'agriculture coréenne bénéficie en effet d'un **soutien public parmi les plus élevés des pays de l'OCDE** (22,3 Md€ en 2016, dont 18,1 Md€ en soutien à la production, soit 49 % des recettes agricoles brutes, correspondant à 1,6 % du PIB pour une moyenne OCDE de 0,6 %), superposant des mesures historiques de soutien aux prix du marché, auxquelles s'est ajouté récemment un système d'aides directes (dans l'ensemble, depuis 2012, les prix perçus par les producteurs ont été deux fois plus élevés que les cours mondiaux).

Les soutiens apportés aux éleveurs locaux et les quelques ouvertures aux importations ont suffi pour déséquilibrer le marché de certaines filières. Le marché du riz a été ouvert à la concurrence le 1<sup>er</sup> janvier 2015, mais le niveau de protection et de soutien reste encore élevé avec notamment des droits de douane hors quota de 513 %. Pour soutenir le marché, le gouvernement coréen est ainsi amené à constituer des stocks qui ont atteint 1,4 Mt à la fin de l'année 2018. Le gouvernement coréen a pour objectif de trouver un équilibre entre l'offre et la demande de riz grâce, en particulier, à une réduction progressive de la surface des rizières qui est passée de 799 000 ha en 2015 à 738 000 ha en 2018.

La forte dépendance aux importations, l'intégration économique régionale et le déclin du secteur agricole pourraient conduire à une transformation de l'agriculture en Corée du Sud.

**Le ministère de l'Agriculture**, en étroite relation avec le secteur agricole (notamment la puissante **National Agricultural Cooperative Federation Nonghyup** qui fédère au niveau national un millier de coopératives et 15 millions de membres, dont 2,5 millions d'agriculteurs) a mis en place un plan triennal décliné en 5 plans d'action pour augmenter et diversifier le revenu des agriculteurs :

> « **6<sup>e</sup> industrie** » (concept qui consiste à augmenter la valeur ajoutée des productions agricoles, notamment par la transformation et le développement des circuits courts) ;

> **Remembrement et modernisation des installations agricoles ; formation des agriculteurs ;**

> **Développement d'une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement** (*eco-friendly farming*) ;

> **Développement d'une industrie agroalimentaire innovante**, avec notamment le lancement en 2008 du cluster agroalimentaire Foodpolis (ou Korea National Food Cluster), projet d'environ 420 M€ qui a vu le jour fin 2016 et compte attirer 150 implantations d'entreprises (115 avaient signé un protocole d'accord fin 2015) pour réaliser un chiffre d'affaires annuel d'environ 13 Md€, dont environ 3 Md€ à l'export, en jouant les passeurs entre le reste du monde et un marché d'1,5 Md de consommateurs coréens, japonais, chinois et en bénéficiant des nombreux accords de libre-échange signés ces dernières années par la Corée du Sud ;

> **Développement des exportations ;**

> **Création de Happy farm villages** (promotion de l'installation des jeunes et de l'aménagement rural, y compris par le développement du tourisme en zone rurale en relation avec le programme touristique « 2016-2018 Visit Korea Year »).

**La sécurité alimentaire constitue une priorité stratégique pour la Corée du Sud.** Fortement dépendante des importations, elle souhaite **sécuriser ses approvisionnements** en diversifiant ses sources et en investissant dans le secteur agricole à l'étranger. Malgré l'échec en 2008 du projet de bail emphytéotique de Daewo-Logistic à Madagascar (ayant conduit à la définition des principes d'investissements responsables pour l'agriculture), la Corée est restée active en matière d'investissements agricoles, notamment en Asie du Sud-Est et en Russie (Région de Vladivostok, Sibérie). Elle souhaite par ailleurs atteindre un taux **d'autosuffisance de 35 % en 2018**. Si la Corée du Sud cherche à investir à l'étranger, entreprises et particuliers chinois ont acheté 260 ha de terres en Corée en 2016. La superficie des terres coréennes détenue par des entreprises et particuliers chinois s'élève à 1 690 ha en 2016, soit une augmentation de 486 % par rapport à 2011. En comparaison, sur la même période, le montant total des terres détenues par des étrangers a augmenté de 49 %.

**La sécurité sanitaire des aliments constitue une seconde préoccupation importante en Corée du Sud**, qui fait régulièrement face à des crises sanitaires : épizooties, importation et distribution d'aliments contaminés (contamination au Fipronil des produits d'une cinquantaine d'élevages de volailles en août 2017), etc. Le prédécesseur du Président Moon Jae-in, Madame Geun-Hye Park, élue en 2012, avait ainsi réorganisé le gouvernement en créant un ministère de la sécurité sanitaire des aliments et des médicaments (MFDS) chargé de conduire les réformes réglementaires nécessaires à l'harmonisation de la législation coréenne avec les normes internationales et de garantir la sécurité sanitaire des consommateurs coréens.

Avec la récente loi sur le contrôle sanitaire des importations de produits alimentaires, adoptée en janvier 2015 et entrée en vigueur le 4 février 2016, la garantie de la sécurité sanitaire des consommateurs coréens, patinée d'un certain protectionnisme, semble avoir pris le pas sur l'harmonisation avec les normes internationales. Les établissements exportant en Corée du Sud, engagés dans la chaîne alimentaire pour la consommation humaine (production, transformation, conditionnement, emballage ou stockage de produits alimentaires) doivent être enregistrés auprès du MFDS et sont susceptibles d'être audités.

**Enfin, la Corée du Sud joue un rôle d'intermédiaire entre les pays industrialisés et les pays en développement dans les négociations internationales sur le climat** en promouvant une croissance verte et en abritant le Fonds vert qui draine les flux financiers Nord-Sud dans la lutte contre le changement climatique. Signataire de l'accord de Paris sur le climat, il n'en demeure pas moins que la consommation de charbon de la Corée du Sud a augmenté de plus de 60 % entre 2005 et 2016, hissant le pays au rang de 4<sup>e</sup> importateur mondial, et qu'il a fallu la pression des pays industrialisés et notamment des États-Unis, pour que le gouvernement annonce qu'il entendait réduire les émissions de gaz à effet de serre de 36 % d'ici à 2030 à activités constantes. Un tiers de cet objectif serait toutefois atteint par l'achat de permis d'émissions, un marché carbone étant entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**L'arrivée au pouvoir du Président Moon Jae-in le 10 mai 2017 laisse entrevoir une priorité nouvelle pour les questions environnementales au cœur de la politique énergétique coréenne.** Son objectif est de faire baisser la part du charbon (de 45,4 % à 36,1 %) et du nucléaire (de 30,3 % à 23,9 %) dans le mix énergétique au profit du gaz naturel liquéfié (GNL) qui passerait de 17 % à 19 % et des ENR (essentiellement l'hydro-électrique) de 5 % à 20 %. Le Président doit cependant articuler cet objectif avec une économie dépendante de son industrie et connaissant un certain ralentissement.

La Corée du Sud porte depuis plusieurs années auprès de la FAO un projet d'Université mondiale des pêches destinée à la formation des pays en développement aux standards de la gestion durable des pêches.

## Échanges commerciaux

La Corée du Sud figure parmi les premiers **importateurs nets mondiaux de produits agroalimentaires (25,1 Md€ d'importations en 2018, soit 6 % du total des importations coréennes)**. La Corée du Sud importe essentiellement de la viande (16 %), des produits de la pêche (15,7 %), des céréales (11 %), ainsi que des résidus de l'industrie agroalimentaire et alimentation animale (7 %). L'ensemble des importations agroalimentaires est en hausse au cours des dernières années. Les **importations de céréales** proviennent principalement des États-Unis, et dans une moindre mesure du Brésil, d'Ukraine et d'Australie ; il s'agit surtout de maïs destiné à l'alimentation du bétail et de blé. Les importations de **viandes** (bœuf et porc) proviennent principalement des États-Unis et d'Australie, tandis que les importations de **produits de la pêche** proviennent de République populaire de Chine, de Russie et du Vietnam.

**Les exportations agroalimentaires s'élèvent à 6,4 Md€ en 2018 (1,5 % du total des exportations coréennes)** et sont destinées principalement à ses voisins géographiques : Japon (22 %) et République populaire de Chine (16 %). La Corée du Sud a toutefois un contentieux à l'OMC avec le Japon suite à son embargo sur les produits en provenance de la région de Fukushima (après la catastrophe de mars 2011), et ses exportations de produits agricoles et alimentaires en Chine ont enregistré une baisse en raison de l'augmentation des barrières non tarifaires et du boycott des consommateurs chinois consécutif au déploiement du système de défense anti-missiles américain THAAD. La Corée du Sud exporte essentiellement des produits de la pêche (22 %), des préparations alimentaires diverses (19 %), des fruits et légumes (11 %) et des alcools (10 %).

**La France est en 2018 le 14<sup>e</sup> fournisseur agroalimentaire de la Corée du Sud** (2<sup>e</sup> État membre de l'UE derrière l'Allemagne). **Les importations agroalimentaires coréennes en provenance de France s'élèvent à 407 M€, en hausse de 6 % sur un an.** On observe en 2018 une hausse des importations de produits laitiers (+ 13 %), de vin (+ 6 %) et des biscuits, biscuits et pâtisserie (+ 247 %). Les exportations de viande se replient (- 7 %) et la chute des ventes de céréales s'accroît (- 83 %).

Les importations de **boissons françaises (23 %) sont tirées par les vins** qui progressent depuis 2010 et dépassent 69 M€

en 2018. La France doit faire face à la concurrence, mais reste le premier fournisseur de vins de la Corée du Sud en valeur avec 33 % du marché, devant le Chili (19 %), l'Italie (14 %), les États-Unis (12 %) et l'Espagne (8 %). Les vins français ne représentent cependant que 14 % des importations de vins en volume, derrière le Chili, l'Espagne et l'Italie.

Les importations de **produits laitiers français (60 M€, soit 17 % du total) sont tirées par les spécialités fromagères** qui ont plus que doublé depuis 2010. La France est le 4<sup>e</sup> fournisseur de fromages de la Corée du Sud avec seulement 6 % de part de marché, sur un marché coréen des fromages importés fortement dominé par les États-Unis (41 %), la Nouvelle-Zélande (17 %) et l'Allemagne (8 %).

Les importations de **viandes et abats français (8 % du total), principalement de porc**, après avoir augmenté en 2017 à 30,5 M€ (+ 13 %), ont reculé en 2018 de 7 %. La France exportait également des viandes de volaille, en particulier de canard jusqu'en novembre 2015 avant l'embargo consécutif à l'apparition de foyers d'Influenza aviaire hautement pathogène ; la réouverture du marché sud-coréen n'est intervenue que fin décembre 2017.

Les importations agroalimentaires coréennes traduisent une **occidentalisation des habitudes alimentaires**, en lien avec l'augmentation du niveau de vie de la population. Par ailleurs, la conclusion d'**accords de libre-échange**, la volonté de **diversification des sources d'approvisionnement et les préoccupations ou contraintes sanitaires** font également évoluer les échanges.

Diverses entreprises agroalimentaires françaises sont présentes en Corée du Sud (site de production, boutiques de distribution, bureau de représentation) : Moët-Hennessy, Pernod-Ricard, Maxxium, Castel, Danone, Bel, la Brioche Dorée, Royal Canin, Roquette, le Cordon Bleu, etc.

## Accords internationaux

La Corée du Sud est **membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995**. Préoccupée par la préservation des intérêts de ses riziculteurs, elle a bénéficié d'un traitement spécial sur le riz l'autorisant à augmenter progressivement de 1 % par an depuis 1995 son *Minimum Market Acces* (MMA) dont les droits sont à 5 %. Ce traitement spécial s'est prolongé jusqu'en 2014, les importations de riz représentant alors 408 000 tonnes. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la **Corée a décidé d'ouvrir son marché du riz à la concurrence** en imposant toutefois des droits de douane de 513 %. À l'exception notable du riz, 125 produits agricoles supportent des droits supérieurs à 100 %.



Parallèlement, la Corée est l'un des premiers pays de l'OCDE, dont elle est membre depuis 1996, à s'être engagé dans un **agenda très actif de négociations commerciales bilatérales et régionales**. Celles-ci ont abouti à la conclusion et l'entrée en vigueur de 14 accords de libre-échange : Chili (2004), Singapour et AELE (2006), ASEAN (2009), Inde (2010), UE et Pérou (2011), États-Unis (2012), Turquie (2013), Australie (2014), Canada, Nouvelle-Zélande, Chine et Vietnam (2015). Un accord a également été conclu avec la Colombie (2013) et est entré en vigueur en juillet 2016. Par ailleurs, la Corée participe à d'autres négociations bilatérales et régionales en cours : Indonésie, trilatérales Chine-Japon-Corée, RCEP (ASEAN+6), TPP, Amérique centrale. Enfin, certaines négociations au point mort pourraient être relancées (Japon, Mexique, CCG) et de nouvelles négociations initiées (MERCOSUR, Israël, Malaisie). **Les accords de libre-échange signés à ce jour par la Corée du Sud couvrent 68 % de ses échanges commerciaux**. Cette stratégie d'accords économiques vise à assurer à la Corée du Sud des débouchés et sécuriser son accès aux matières premières, son économie étant largement dépendante des échanges internationaux ; cette intégration commerciale a permis également d'accélérer les réformes structurelles et de renforcer la compétitivité du pays en modernisant son économie.

#### **L'ALE UE-Corée est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011.**

Outre le démantèlement tarifaire pour les produits agroalimentaires (98,1 % des lignes tarifaires couvrant 99,5 % des importations coréennes, sur 10 ans), cet accord a permis également la reconnaissance et la protection **d'indications géographiques** européennes. Depuis le début de son application provisoire, les termes de l'échange se sont inversés et profitent désormais à l'UE. Cette nouvelle situation suscite des réticences de la partie coréenne, qui se traduisent dans la mise en œuvre de l'accord. Le déficit commercial enregistré par la partie coréenne contribue à la multiplication de mesures à caractère protectionniste, alors que les groupes de travail mis en place par l'accord n'ont toujours pas permis de lever de nombreuses barrières non tarifaires. L'accord prévoit ainsi une enceinte de discussion afin d'envisager une évolution des normes et réglementations sanitaires coréennes et la suppression des barrières non-tarifaires, notamment dans le domaine sanitaire et phytosanitaire. De nombreux obstacles d'ordre réglementaire et technique limitent encore l'accès au marché coréen, tels que l'inspection préalable obligatoire des établissements exportant des produits agricoles avant leur agrément ou de nouvelles exigences d'étiquetage des produits, ainsi que la nouvelle réglementation sur le contrôle des importations de produits agroalimentaires. **Du point de vue sanitaire et phytosanitaire, de nombreuses barrières persistent**, comme l'embargo ESB sur le bœuf européen depuis 2008.

*Sources : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ministères de la République de Corée, Ambassade de France au Japon, Ambassade de France en République de Corée, Banque mondiale, FAO, Douanes françaises et coréennes, INSEE.*

La Corée du Sud est membre des **sept organisations régionales de pêche (CICTA, CTOI, CIATT, WCFPC, CCAMLR, SPRFMO, APSOI)** intervenant sur le contrôle de la pêche thonnière dans l'Océan indien et le Pacifique, et des autres pêches dans le Sud de l'Océan indien et du Pacifique. Le pays est opposé à l'interdiction des transbordements en mer proposée par l'Union européenne en vue d'un meilleur contrôle des prises.

Par ailleurs, la Corée du Sud participe activement aux **réunions ministérielles agricoles dans le cadre du G20** et s'investit sur les sujets de la volatilité des matières premières, de la sécurité alimentaire ainsi que les questions environnementales. Elle est membre d'APTERR (*ASEAN Plus Three Emergency Rice Reserve*) qu'elle finance et approvisionne en riz. Elle contribue également au budget de la **FAO** et de l'**OIE**, et accueille régulièrement des conférences mondiales d'organisations internationales (par exemple le 7<sup>e</sup> forum mondial de l'eau en avril 2015). **L'agence coréenne de coopération internationale (KOICA)** finance et coordonne des programmes de développement agricole (9 % des dépenses de la KOICA), principalement en Asie (54 %) et en Afrique (35 %).

## Relations bilatérales

Depuis 2005, des délégations coréennes ont été accueillies en France sur des sujets agricoles et les ministères de l'agriculture sont convenus de renforcer le dialogue institutionnel, en particulier sur les indications géographiques et la sécurité sanitaire de l'alimentation. Un **accord bilatéral a été signé le 11 novembre 2007**. Les autorités françaises et coréennes se rencontrent régulièrement, en particulier sur les sujets SPS pour l'accès au marché coréen.

L'INRA, l'IFCE, VITAGORA, ainsi que des établissements d'enseignement agricole ont des contacts en Corée, et AT (*Korea Agro-Fisheries Trade Corporation, affiliée à Nonghyup*) a ouvert un bureau à Paris en novembre 2013. L'ANSES a signé en juillet 2016 un protocole de coopération avec l'Institut national pour l'évaluation de la sécurité des denrées alimentaires et des médicaments (NIFDS). En vertu de ce protocole, les deux instituts ont décidé de mener des projets de recherche conjoints et d'organiser ensemble des séminaires et conférences.

Plusieurs visites à haut niveau ont eu lieu, en particulier dans le cadre de l'année croisée France-Corée qui s'est déroulée en France et en Corée de septembre 2015 à décembre 2016. Le Président de la République s'est ainsi rendu en Corée en décembre 2015. Les deux pays ont également fêté en 2016 le 130<sup>e</sup> anniversaire de leurs relations diplomatiques.

**COPYRIGHT** : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ** : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

**RÉDACTION** : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles d'une année antérieure dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

**Service Europe et International — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP**